

Paris, le 23 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après des pertes exceptionnelles en 2019 sur des contrats EPC, CNIM concrétise sa restructuration financière avec un protocole de conciliation validé par le Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2020.

Les origines des difficultés de CNIM

Depuis sa création en 1856, le métier de CNIM est de réaliser des projets industriels dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la défense et de l'industrie.

S'engager à livrer dans des délais convenus des projets se réalisant sur plusieurs années comporte des risques que les équipes de CNIM ont toujours réussi à maîtriser.

En 2019 une série de faillites de sous-traitants de Génie Civil dans des projets d'usines « Waste-to-Energy » au Royaume-Uni, génère pour CNIM des coûts exceptionnels : remplacement en urgence des entreprises défailtantes, pénalités de retard consécutives aux délais engendrés par ces perturbations, ...

Cet accident se produit à un moment où le carnet de commandes est bien rempli, notamment avec un projet ambitieux aux Emirats qui nécessite des ressources financières propre à tout développement dans une région nouvelle, et un marché actif en termes de nouveaux projets.

CNIM décide de faire face, d'honorer tous ses engagements contractuels et se tourne vers ses partenaires financiers pour absorber un choc d'une ampleur que la société n'avait jamais connue.

Les soutiens apportés à CNIM : l'accord de restructuration financière du 29 avril 2020

CNIM, entreprise reconnue par ses clients pour son expertise technologique et par ses partenaires financiers pour sa présence dans des marchés d'avenir, a réussi en six mois, et malgré les incertitudes d'une crise sanitaire inédite, à signer un accord de restructuration à la hauteur des enjeux.

- CNIM bénéficie d'une ligne confirmée de cautions bancaires à hauteur de 222,5 millions d'euros, lui permettant de développer ses activités et de bénéficier d'avances clients sur ses contrats en cours.
- Ses partenaires financiers, banques et assureurs-crédit apportent un financement complémentaire de 35 m€.
- Son partenaire industriel, Martin GmbH, souscrit à des obligations d'une durée de 5 ans, à hauteur de €45m.
- Enfin l'Etat participe à l'effort de restructuration financière :
 - o par un financement de 30 m€ via un prêt direct et un moratoire sur le paiement des charges sociales et fiscales du Groupe,
 - o en apportant une contre garantie de 50% sur 2/3 des cautions émises par les banques.

Pour accompagner ces soutiens, CNIM vend son siège Parisien. C'est donc un apport total d'environ €200m qui va permettre à CNIM de surmonter les revers de l'année 2019 et de se concentrer sur la poursuite du développement de l'entreprise.

Des atouts préservés et défis relevés à un processus de renouveau

Fort de la qualité de son carnet de commandes, des moyens financiers propres à maintenir sa liquidité, et après avoir traversé la crise du COVID en préservant la majorité de ses activités au service de ses clients grâce au professionnalisme de ses collaborateurs, CNIM s'engage désormais dans un processus de renouveau et de

modernisation, afin d'être mieux à même de répondre aux enjeux de ses marchés, avec davantage d'agilité, en apportant des évolutions à sa gestion et organisation.

La nomination de Louis-Roch Burgard en tant que Directeur Général du Groupe depuis le 26 mai 2020, marque la première étape dans l'accomplissement de ces nouvelles orientations.

Un projet de simplification de la structure de gouvernance de CNIM pourra constituer une seconde étape. La Société envisage ainsi de faire évoluer son mode de gouvernance par la mise en place d'un Conseil d'administration, en remplacement de la structure dualiste (Conseil de surveillance et Directoire) telle qu'elle existe actuellement. Ce projet, qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée notamment à approuver les comptes de l'exercice clos, a d'ores et déjà donné lieu à un avis favorable du CSE du Groupe en date du 19 juin dernier.

Louis-Roch Burgard en s'appuyant sur un nouveau mode de gouvernance pourra s'attacher à créer des conditions d'efficacité tant en interne qu'à l'externe et CNIM veillera en priorité à :

- honorer ses engagements clients avec une vision de partenariat renforcée,
- renouer des relations de confiance avec ses fournisseurs,
- nouer des alliances avec des acteurs de premier plan qui lui permettront de continuer à développer ses expertises uniques.

[À propos du Groupe CNIM](#) - Le Groupe CNIM développe, conçoit et réalise des ensembles industriels clé en mains à fort contenu technologique et propose des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la défense et de l'industrie. [Contact - info-communication@cnim.com](mailto:info-communication@cnim.com) [Agenda financier disponible sur www.cnim.com](http://www.cnim.com)